

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarcéau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAU Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRO (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Avanne-Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatté AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRE (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) Chaudfontaine : Jacky LOUISSON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaivre-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

Etaient absents : Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST François : Françoise GILLET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Vaivre-Arcier : Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRE (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), J.M. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, J.M. MAY, P. RACINE

Mandataires : A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, J.C. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), J.L. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), J.M. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, J.P. TAILLARD

Délibération n°2011/001436

Rapport n°3.8 - Incubateur de Franche-Comté - Soutien au développement de projets innovants

Incubateur de Franche-Comté - Soutien au développement de projets innovants

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Soutien à la Compétitivité »	Montant BP 2011 : 340 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération pour l'année 2011 : 10 000 €

Résumé :

L'Université de Franche-Comté (UFC), l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) ont mis en place en 2000 l'Incubateur d'Entreprises Innovantes de Franche-Comté (« l'Incubateur ») pour favoriser la valorisation de la recherche et la création d'entreprises.

L'Incubateur d'Entreprises Innovantes accueille des porteurs de projet et les accompagne jusqu'à la création d'entreprises.

L'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté (ARD) a rejoint ensuite ces 3 membres fondateurs comme actionnaire de l'Incubateur, association Loi 1901.

L'Etat via le Ministère de la Recherche, le Fonds Social Européen et la Région Franche-Comté apporte également son soutien.

Le Grand Besançon mène depuis des années une politique active de soutien à l'Innovation. La création de Temis Innovation-Maison des microtechniques, où est aujourd'hui installé le siège de l'Incubateur, a facilité le rapprochement dans un même bâtiment des entreprises de haute technologie, des structures et les moyens universitaires d'appui à la recherche et au développement de projets innovants. L'Incubateur a également deux autres antennes : l'une sur Montbéliard dans les locaux de Numerica, mis à disposition à titre gracieux, et l'autre à Sévenans, pour laquelle l'Incubateur bénéficie d'un soutien financier du Conseil général du Territoire de Belfort.

L'Incubateur d'Entreprises Innovantes sollicite une subvention du Grand Besançon à hauteur de 10 000 € pour le soutien au développement de projets innovants.

I. Bilan de l'année 2010

L'Incubateur favorise la création d'entreprises et d'emplois en Franche-Comté.

En 2010 près de 11 projets suivis par l'Incubateur dont 8 effectivement incubés dans les locaux et précisément 5 pour Besançon et 3 pour Montbéliard. Il y a eu 8 créations d'entreprises qui ont donné lieu à une douzaine d'emplois. L'Incubateur a souhaité en effet renforcer la dimension de gestion de projet afin de réaliser une phase probatoire ne donnant lieu à aucun décaissement spécifique. Cette nouvelle démarche s'est avérée fructueuse en sélectionnant des projets très en amont sur des critères opérationnels pour atteindre ensuite un niveau de maturité pour l'incubation.

L'Incubateur est un apport majeur pour réussir le concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.

En 2010, 100 % des projets suivis ont présenté un dossier au Concours National D'aide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Conscient de l'effet de levier potentiel de ce concours pour sa propre activité, l'Incubateur a poursuivi sa démarche promotionnelle autour de l'évènement et a ainsi permis la présentation de 12 projets sur les 26 dossiers candidats à ce concours. Il est important de préciser que la Franche-Comté maintient sa place remarquable en terme de nombres de candidats à ce concours au regard de la population de la Région.

L'année 2010 est symbolisée par 4 lauréats qui par ailleurs ont également été lauréats sur d'autres concours comme les concours Défi-Jeunes, Entreprendre au féminin, Numerica, grand Prix de la Prévention Médicale.

L'année 2010 était également marquée par l'anniversaire de l'Incubateur qui fêtait ses dix ans et qui a donc marqué l'évènement en organisant une manifestation co-organisée avec l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

II. Les objectifs de l'année 2011

L'Incubateur se doit d'être présent pour rester visible et nourrir le cercle vertueux de la détection de projets. Par conséquent, il continue à participer à des salons, à s'impliquer dans les divers réseaux technologiques, innovations (Franche-Comté Technologique, Stratégie Régionale d'Innovation...). Son implication dans les réseaux CURIE, RETIS permet à l'Incubateur d'être au cœur de la réflexion nationale autour des métiers de l'Incubation et de l'accompagnement d'entreprises en lien avec la Recherche. De plus, son action se portant résolument sur l'immersion des porteurs de projets dans la réalité quotidienne des dirigeants, l'Incubateur se doit d'entretenir des relations avec les organisations patronales (CJD, MEDEF, Réseau Entreprendre...)

L'Incubateur va poursuivre son travail sur l'amélioration des fonds propres des starts up. Il va également continuer son action commencée en 2010 sur un accompagnement post incubation.

L'Incubateur renforce ses actions sur la sensibilisation des jeunes à l'Entrepreneuriat en intervenant auprès des sessions de cours liées à l'Insertion professionnelle, en organisant des visites de la structure avec les témoignages de projets incubés.

L'Incubateur va élargir également son public en sensibilisant les filières courtes et professionnelles.

L'année 2011 est également marquée par les Investissements d'Avenir. Le programme « Investissements d'Avenir » a pour but de préparer la France aux enjeux de demain en investissant 35 milliards d'euros dans l'enseignement supérieur, la formation, la recherche, les filières industrielles et les PME, le développement durable et le numérique. L'Agence Nationale de la Recherche, principal opérateur de la mise en œuvre de ce programme, a lancé un appel à projets « Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie » (SATT).

« L'objectif des SATT est ainsi défini :

- dynamiser la maturation économique des projets de recherche les plus prometteurs,
- mettre fin au morcellement des structures de valorisation,
- améliorer significativement l'efficacité du transfert de technologies,
- créer plus de valeur économique : tels sont les objectifs de la création de Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT). Structures à vocation locale, elles permettront d'améliorer la professionnalisation de la valorisation de la recherche et de renforcer les compétences de sites universitaires. »

La vocation transverse et plurirégionale de ces SATT a naturellement conduit l'Incubateur à s'intégrer dans le processus de réflexions avec ses partenaires universitaires notamment du Grand Est (hors Alsace). Une vision pragmatique de l'Incubation au sein de la SATT a émergé sur la base de la recherche de synergies au travers d'un partenariat et de points de mutualisation et même si à cet instant la SATT Grand Est n'a pas été retenue comme lauréate.

III. Montant du versement d'une subvention au soutien des projets incubés sur Besançon

Depuis 2005, le Grand Besançon soutient financièrement l'Incubateur d'Entreprises Innovantes, il est proposé comme, pour les années précédentes, d'attribuer une subvention à hauteur de 10 000 € en faveur de l'Incubateur.

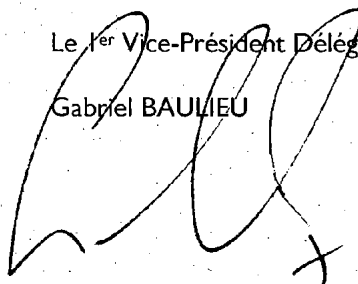
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € à l'Incubateur d'Entreprises Innovantes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président Délégué,

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le



- 8 JUIL. 2011